PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 1^{er} février 2016. à 19 h 30, à la salle Desjardins située 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Thérèse Francoeur, mairesse

- M. Éric Provencher, conseiller siège nº 1
- M. Douglas Beard, conseiller siège nº 2
- M. Simon Lauzière, conseiller siège nº 3
- M. Christian Girardin, conseiller siège nº 4
- Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen, conseiller siège nº 6

quorum sous la présidence madame formant de Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Heidi Bédard, g.m.a., Directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte.

021-02-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2.

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND Appuyée par M. Douglas Beard Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 1er février 2016 - 19 h 30

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016
- 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
- 5 ADMINISTRATION ET FINANCES
 - Présentation et adoption des comptes et des revenus
 - Dépôt Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
 - Dépôt Activités de fonctionnement à des fins fiscales

 - 5.4. Liste des personnes endettées pour taxes5.5. Autorisation dépôt demandes de subventions pacte rural
 - 5.6. Autorisation dépôt demande de subvention SADC5.7. Plan préliminaire Centre Eugène-Caillé
 - 5.8. Assurances municipales
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Tarification 2016 pour entraide incendie6.2. Embauche d'un nouveau pompier

- 7. TRAVAUX PUBLICS

 - Glissières de sécurité Ponceau chemin des domaines 7.2.
 - Travaux de rénovation des toilettes du CEC 7.3.
 - 7.4. Système d'alarme avec cartes magnétiques
 - 7.5. Système de sons
 - 7.6. Nivelage

 - 7.7. Abat-poussière7.8. Travaux de voirie
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport mensuel d'enfouissement vs recyclage8.2. Règlement épandage
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Appui à la MRC de Drummond PDZA
- 10. LOISIRS ET CULTURE 10.1. Horaire patinoire
- 11. SUJETS DIVERS
- 12. RAPPORT DES ÉLUS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que soit modifié le point 7.3 par :

7.3. Travaux de rénovation des toilettes et aménagement d'une cuisine au CEC

Que soit ajouté au point sujet divers :

11.1. Plaisirs d'hiver

Adoptée.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 3.

022-02-2016 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2016

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER Appuyée par M. Jean-François De Plaen Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016.

Adoptée.

COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE 4

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

023-02-2016 4.1 FONDATION DE LA FAMILLE TERRIENNE

Sur proposition de M. Douglas Beard Appuyée par M. Christian Girardin Il est résolu à la majorité des conseillers présents

Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey achète deux (2) billets, au coût de 65 \$ chacun, pour la réception de la fête régionale tenue par la Fondation de la famille terrienne qui honorera la Famille agricole de l'année 2015, soit celle de M. Robert Lefebvre (ferme Bois Mou).

Adoptée.

024-02-2016 4.2 STAGE HAÏTI

Sur proposition de M. Douglas Beard Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde une aide financière au montant de 100 \$ pour le stage professionnel à Cap Haïtien, à Haïti, de Mme Mélanie Cormier

QUE cette aide financière soit conditionnelle à la participation de Mme Cormier à ce stage.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

025-02-2016 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR JANVIER 2016

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de janvier 2016, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	55 367,54 \$
Taxes	38 467,78 \$
Protection incendie	10 094,51 \$
Permis et dérogation	50,00 \$
Carrière et sablière	4 027,71 \$
Subvention formation Pompier	866,66\$
Entente préventionniste – Saint-Lucien	1471,22 \$
Entretien signalisation (réso 009-01-2016)	150,00 \$
Autres revenus	239,66 \$
Dépenses	154 033,58 \$
Rémunération régulière	11 757,55 \$
Rémunération incendie	4 411,48 \$
Factures déjà payées	14 824,86 \$
Factures à payer	123 039,69 \$

5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

5.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du Conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de janvier. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

026-02-2016 5.4 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE deux (2) avis de rappel ont été envoyés par

courrier régulier aux contribuables endettés envers la Municipalité pour la période se

terminant au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la

Municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au cours du mois de mars 2016 en vue de la vente pour le non-

paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN Appuyé par MME SUZANNE DANDURAND Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire parvenir un avis, par courrier recommandé, aux propriétaires dont les taxes 2014 sont impayées à ce jour.

QUE cet avis inclue également le solde impayé au 31 décembre 2015.

QUE les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés aux propriétaires concernés.

QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité soit déposée et adoptée au Conseil du mois de mars 2016.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée, lors de la vente pour taxes, à surenchérir pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

027-02-2016 5.5 AUTORISATION DÉPÔT DE DEMANDES - SUBVENTION PACTE RURAL

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale, Mme Heidi Bédard, à déposer des demandes de subvention dans le cadre du Fonds de la ruralité (pacte rural) pour un projet incluant les éléments suivants :

- Scène;
- Système de sons;
- Rénovations du Centre Eugène-Caillé :
 - Rénovation de la salle des toilettes;
 - Aménagement cuisine;
 - o Peinture de la salle;
- Chaises et système d'alarme;

Adoptée.

028-02-2016 5.6 AUTORISATION DÉPÔT DE DEMANDES - SUBVENTION SADC

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER Appuyé par M. CHRISTIAN GIRARDIN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale, Mme Heidi Bédard, à déposer des demandes de subvention à la SADC pour le projet suivant :

Plan d'agrandissement du centre Eugène-Caillé.

Adoptée.

029-02-2016 5.7 PLAN PRÉLIMINAIRE – CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a

reçu deux soumissions afin d'établir des paramètres d'agrandissement du Centre

Eugène-Caillé;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse demandée inclut les activités suivantes :

- Relevé et mise en plan du bâtiment;
- Rencontre avec le comité visant à définir les besoins et priorités;
- Préparation d'une esquisse présentant l'aménagement requis en fonction des besoins;
- Estimation du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la Municipalité retienne les services de Lemay-Côté Architectes Inc., afin d'établir les paramètres d'agrandissement du centre Eugène-Caillé au coût approximatif de 5 250 \$ taxes en sus.

Adoptée.

030-02-2016 5.8 ASSURANCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est présentement couverte

par une responsabilité civile générale de

base de 2 000 000 \$;

Considérant que la Municipalité souhaite se prévaloir d'une

responsabilité civile additionnelle de 2 000 000 \$ puisqu'elle possède un Service

incendie;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey se prévale d'une assurance responsabilité civile supplémentaire de 2 000 000 \$ au coût de 1 172 \$.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

031-02-2016 6.1 TARIFICATION 2016 INCENDIE — ENTENTE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, TINGWICK, KINGSEY FALLS ET DANVILLE

CONSIDÉRANT QUE

dans l'entente d'entraide signée entre les villes de Kingsey Falls, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick et Danville, l'article 16 a) prévoit que :

- La municipalité recevant assistance s'engage à rembourser à l'autre municipalité les montants suivants :
 - a) la rémunération du personnel du Service de sécurité incendie, incluant les avantages sociaux aux taux offerts par la municipalité qui offre les conditions salariales les plus élevées;

CONSIDÉRANT QUE

l'analyse des taux pour chacun des postes de chacune des municipalités ayant signé l'entente révèle les taux suivants comme étant les plus avantageux :

•	Directeur incendie :34,80	\$;
•	Officiers:29,85	\$;
•	Pompiers :25,18	\$;
	100	~~

2016-02-01 406 volume 22

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ces taux soient acceptés par la Municipalité de Saint-Félixde-Kingsey pour la rémunération des salaires des pompiers appelés en entraide par la municipalité dans le cadre de l'entente Kingsey Falls, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick et Danville, chaque ville restant par ailleurs libre de rémunérer ses pompiers selon leur entente respective de travail avec ceux-ci.

Adoptée.

032-02-2016 6.2 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

Sur proposition de M. Christian Girardin Appuyée par M. Simon Lauzière Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Alexandre Beaulieu soit engagé à titre de pompier à temps partiel pour le Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

7. TRAVAUX PUBLICS

033-02-2016 7.1 AIDE VOIRIE

Sur proposition de M. Jean-François De Plaen Appuyée par M. Christian Girardin Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale à procéder à l'embauche de l'aide-voirie selon les recommandations faites par le comité des ressources humaines et le directeur des travaux publics.

QUE l'aide-voirie soit soumis à une période probatoire de six (6) mois.

Adoptée.

034-02-2016 7.2 GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - PONCEAU CHEMIN DES DOMAINES

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Appuyée par M. DOUGLAS BEARD Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal demande à ce que les embouts des glissières de sécurité soient en bouts arrondis plutôt que de type 2 tel que présenté dans les plans et devis du ponceau du chemin des Domaines et qu'il se porte garant de ce changement.

Messieurs Christian Girardin et Simon Lauzière font mention de leur dissidence.

Adoptée.

035-02-2016 7.3 TRAVAUX DE RÉNOVATION DES TOILETTES ET AMÉNAGEMENT D'UNE CUISINE AU CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE démarrer le projet de rénovation des salles de toilettes et d'aménagement d'une cuisine au centre Eugène-Caillé.

DE nommer en tant que membre du comité pour ce projet :

- Mme Thérèse Francoeur, mairesse
- M. Eric Provencher, conseiller siège n° 1
- Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
- Mme Heidi Bédard, directrice générale
- M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics.

Adoptée.

036-02-2016 7.4 SYSTÈME D'ALARME AVEC CARTES MAGNÉTIQUES

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND Appuyée par M. DOUGLAS BEARD Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey achète les portes incluant le système d'alarme avec cartes magnétiques auprès de Sécurité BC de Drummondville pour un coût approximatif de 4 100 \$ taxes en sus.

Adoptée.

037-02-2016 7.5 SYSTÈME DE SONS

Sur proposition de M. Christian Girardin Appuyée par MME Suzanne Dandurand Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics, à procéder à l'achat du système de sons selon le budget maximal alloué pour le projet, soit 6 825 \$ taxes incluses.

038-02-2016 7.6 NIVELAGE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey procède à l'invitation d'entrepreneurs pour le contrat de nivelage des chemins pour une durée de deux (2) ans.

Adoptée.

039-02-2016 7.7 ABAT-POUSSIÈRE

Sur proposition de M. Christian Girardin Appuyée par M. Jean-François De Plaen Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey procède à l'appel d'offres par Se@o pour la fourniture d'abat-poussière pour les saisons 2016 et 2017.

Adoptée.

040-02-2016 7.8 TRAVAUX DE VOIRIE

Sur proposition de M. Christian Girardin Appuyée par M. Éric Provencher Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise le directeur des travaux publics à préparer les cahiers de charge relatifs aux dossiers suivants :

- Réparation fondation rue Provencher:
- Pavage 6e Rang;
- Transitions de ponceaux;
- Rechargement du 3e rang;
- > Rechargement du 4e rang;
- Rechargement du 5e rang;
- Transition de ponceaux dans le 9^e rang;
- Pavage 9^e rang;
- Pavage 8^e rang.

QUE les élus suivants soient nommés sur le comité pour l'acceptation des cahiers de charge afin d'accélérer le processus :

- Mme Thérèse Francoeur, mairesse
- M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
- M. Christian Girardin, conseillère siège n° 4
- Mme Heidi Bédard, directrice générale
- M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics.

QUE le directeur des travaux publics soient autorisés à procéder à l'appel d'offres des travaux à la suite de l'approbation des membres du comité.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Centre de récupération

	Cumulatif	Cumulatif	Différence	
	2014	2015		
Janvier	11,26	11,74	0,48	Augmentation
Février	9,3	9,25	-0,05	Diminution
Mars	8,82	8,51	-0,31	Diminution
Avril	8,74	16,06	7,32	Augmentation
Mai	17,79	11,36	-6,43	Diminution
Juin	12,56	11,93	-0,63	Diminution
Juillet	10,95	11,23	0,28	Augmentation
Août	9,81	9,9	0,09	Augmentation
Septembre	10,29	11,22	0,93	Augmentation
Octobre	15,89	15,39	-0,5	Diminution
Novembre	10,95	10,37	-0,58	Diminution
Décembre	9,63	9,63	0	_ Égalité
TOTAL:	135,99	136,59	0,6	HAUSSE

Site d'enfouissement

	Cumulatif 2014	Cumulatif 2015	Différence	
Janvier	37,02	30,66	-6,36	Diminution
Février	30,16	28,79	-1,37	Diminution
Mars	31,31	33,76	2,45	Augmentation
Avril	66,5	59,34	-7,16	Diminution
Mai	89	85,18	-3,82	Diminution
Juin	58,8	76,27	17,47	Augmentation
Juillet	63,13	61,32	-1,81	Diminution
Août	54,32	63,33	9,01	Augmentation
Septembre	65,06	75,64	10,58	Augmentation
Octobre	67,6	77,78	10,18	Augmentation
Novembre	33,38	39,67	6,29	Augmentation
Décembre	55,54	56,13	0,59	_ Augmentation
TOTAL:	651,82	687,87	36,05	HAUSSE

041-02-2016 8.2 RÈGLEMENT ÉPANDAGE

Considérant que l'article 52 de la Loi sur les compétences

municipales permet à la Municipalité d'établir des périodes dans l'année durant lesquelles l'épandage de fumier et lisier est CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend utiliser ce pouvoir;

pour que l'interdiction s'applique en 2016, le CONSIDÉRANT QUE

> règlement prévoyant l'interdiction doit être adopté et publié au plus tard le dernier jour, respectivement, des mois de février et de

mars 2016;

CONSIDÉRANT QU' un exemplaire du règlement a été remis aux

membres du Conseil au plus tard deux jours

juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents

déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture:

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a

> été dûment donné le 11 janvier 2016 à l'égard du présent règlement par le

conseiller M. SIMON LAUZIÈRE;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND Appuyée par M. Douglas Beard Il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le règlement n° 603, dont le contenu est énoncé ciaprès:

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

RÈGLEMENT Nº603 CONCERNANT L'INTERDICTION D'ÉPANDAGE

ATTENDU QUE l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales permet à la

Municipalité d'établir des périodes dans l'année durant lesquelles

l'épandage de fumier et lisier est interdit;

ATTENDU QUE la Municipalité entend utiliser ce pouvoir;

pour que l'interdiction s'applique en 2016, le règlement prévoit l'interdiction doit être adopté et publié au plus tard le dernier jour, ATTENDU QUE

respectivement, des mois de février et de mars 2016;

ATTENDU OU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 11

janvier 2016 à l'égard du présent règlement par le conseiller M.

Simon Lauzière;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et

renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND Appuyé par M. DOUGLAS BEARD Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le règlement nº 603 soit adopté:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est interdit à quiconque de procéder à l'épandage de déjections animales, de fumier ou de lisiers aux dates suivantes :

23, 24 et 30 juin, ainsi que le 1^{er} juillet 2016.

ARTICLE 3

Le secrétaire-trésorier doit, par écrit et sur demande, dans le cas où il y a eu de la pluie pendant trois jours consécutifs, autoriser une personne à effectuer un épandage interdit par le présent règlement.

ARTICLE 4

Toute personne qui agit en contravention au règlement concernant l'interdiction d'épandage commet une infraction.

DISPOSITION PÉNALE

ARTICLE 5

Lorsqu'il y a contravention au règlement concernant l'interdiction d'épandage, l'inspecteur en urbanisme, le directeur des travaux publics ou le secrétaire-trésorier signifie un constat d'infraction tel que prévu au Code de procédure pénal. Toutefois, le Conseil municipal peut exercer tout autre recours prévu par le règlement.

ARTICLE 6

L'inspecteur en urbanisme, le directeur des travaux publics et secrétaire-trésorier de la Municipalité sont autorisés à délivrer, au nom de la Municipalité, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 7

Toute infraction à une disposition du présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende d'au moins trois cents (300 \$) dollars si le contrevenant est une personne physique ou de cinq cents (500 \$) dollars s'il est une personne morale.

En cas de récidive, l'amende est d'au moins six cents (600 \$) dollars si le contrevenant est une personne physique ou de mille (1 000 \$) dollars s'il est une personne morale.

Lorsque l'infraction continue, elle constitue, jour par jour, une offense séparée et la pénalité indiquée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction. Le tout sans préjudice aux autres recours qui peuvent être exercés contre lui.

ARTICLE 13

Toute disposition contenue dans tout règlement municipal, incompatible ou contraire au présent règlement, est abrogée.

ARTICLE 14

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée ce 1^{er} février 2016.

Thérèse Francoeur

Heidi Bédard, g.m.a.,

Directrice générale et

Secrétaire-trésorière

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

042-02-2016 9.1 APPUI À LA MRC – PDZA

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique 2015-2017 de la

MRC de Drummond comprend notamment la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour son

territoire;

CONSIDÉRANT QUE le PDZA constitue un exercice de

concertation régionale impliquant les intervenants du milieu et, plus particulièrement, les municipalités locales

situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le PDZA est axé sur le développement et la

réalisation d'actions concrètes visant à développer de façon durable la zone et les

activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC déposera une demande de

financement dans le cadre de l'appel de proposition lancé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la date

butoir étant fixée au 12 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, la MRC de Drummond a

sollicité l'appui des municipalités locales situées sur son territoire pour la réalisation

de son PDZA;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la municipalité de Saint-Félix-

de-Kingsey d'appuyer cette démarche;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la MRC de Drummond dans ses démarches de demande d'aide financière auprès du MAPAQ et s'engage à participer à la réalisation du PDZA de la MRC de Drummond.

Adoptée.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

043-02-2016 10.1 HORAIRE PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE des problématiques sont survenues à la

patinoire dû à l'horaire de patinage libre et

de hockey;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite ajouter des

plages horaires de hockey seulement afin de rendre l'utilisation de la patinoire plus

équitable;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte le nouvel horaire de la patinoire :

HORAIRE D'OUVERTURE DU VESTIAIRE - REGULIER

JOUR	Patinage libre (hockey interdit)	Hockey ET Patinage libre	Hockey
DIMANCHE	10 h à 14 h	14 h à 19 h 30	19 h 30 à 21 h 30
LUNDI	15 h à 18 h 30	18 h 30 à 19 h 30	19 h 30 à 21 h 30
MARDI	15 h à 18 h 30	18 h 30 à 19 h 30	19 h 30 à 21 h 30
MERCREDI	15 h à 18 h 30	18 h 30 à 19 h 30	19 h 30 à 21 h 30
JEUDI	15 h à 18 h 30	18 h 30 à 19 h 30	19 h 30 à 21 h 30
VENDREDI	15 h à 18 h 30	18 h 30 à 19 h 30	19 h 30 à 22 h 30
SAMEDI	10 h à 14 h	14 h à 19 h 30	19 h 30 à 22 h 30

HORAIRE D'OUVERTURE DU VESTIAIRE - OCCASIONNEL

JOUR	Patinage libre (hockey interdit)	Hockey ET patinage libre		Patinage libre (hockey interdit)	Hockey ET patinage libre
23 décembre 2015	10 h à 14 h	14 h à 18 h		18 h à 19 h 30	19 h 30 à 22 h 30
24 décembre 2015	10 h à 14 h	14 h à 18 h			
26 décembre au 30 décembre 2015	10 h à 14 h	14 h à 18 h		18 h à 19 h 30	19 h 30 à 22 h 30
31 décembre 2015	10 h à 14 h	14 h à 18 h			
2 janvier au 4 janvier 2016	10 h à 14 h	14 h à 18 h		18 h à 19 h 30	19 h 30 à 22 h 30
5 janvier 2016	10 h à 14 h	14 h à 18 h		18 h à 19 h 30	19 h 30 à 21 h 30
22 janvier 2016	10 h à 14 h	14 h à 18 h		18 h à 19 h 30	19 h 30 à 22 h 30
JOUR	Patinage lib	erdit)		Hockey ET tinage libre	Hockey
12 février 2016	10 h à 18 h	h 30 18 h		30 à 19 h 30	19 h 30 à 22 h 30
29 février au 5 mars 2016	10 h à 14	4 h 14		h à 19 h 30	19 h 30 à 22 h 30
6 mars 2016	10 h à 14	4 h 14		h à 19 h 30	19 h 30 à 21 h 30

La soirée de la veille de Noël, le jour de Noël, la soirée de la veille du jour de l'An et le jour de l'An, le vestiaire de la patinoire est fermé.

11. SUJETS DIVERS

044-02-2016 11.1 PLAISIRS D'HIVER

Sur proposition de M. Christian Girardin Appuyé par Mme Suzanne Dandurand Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil approuve l'horaire et le budget présentés par Loisirs Kingsey inc. pour la fête Plaisirs d'hiver 2016.

QUE l'horaire de la journée soit publié sur Facebook et sur le site Internet de la Municipalité.

QUE les secouristes soient présents sur les lieux de 10 h à 16 h 30.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

045-02-2016 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD Appuyé par M. ÉRIC PROVENCHER Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 21 h 27.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Thérèse Francoeur, mairesse

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière